DÉCISION (UE) 2017/1641 DU PARLEMENT EUROPÉEN

du 27 avril 2017

sur la clôture des comptes du Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2015

LE PARLEMENT EUROPÉEN,

— vu les comptes annuels définitifs du Centre de traduction des organes de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2015,

— vu le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels du Centre de traduction des organes de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2015, accompagné des réponses du Centre ([1]),

— vu la déclaration d'assurance ([2]) concernant la fiabilité des comptes ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, fournie par la Cour des comptes pour l'exercice 2015 conformément à l'article 287 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

— vu la recommandation du Conseil du 21 février 2017 sur la décharge à donner au Centre pour l'exécution du budget pour l'exercice 2015 (05873/2017 — C8-0054/2017),

— vu l'article 319 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

— vu le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 ([3]) du Conseil, et notamment son article 208,

— vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne ([4]), et notamment son article 14,

— vu le règlement délégué (UE) n° 1271/2013 de la Commission du 30 septembre 2013 portant règlement financier-cadre des organismes visés à l'article 208 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil ([5]), et notamment son article 108,

— vu l'article 94 et l'annexe IV de son règlement,

— vu le rapport de la commission du contrôle budgétaire (A8-0075/2017),

1. approuve la clôture des comptes du Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2015;

2. charge son président de transmettre la présente décision à la directrice du Centre de traduction des organes de l'Union européenne, au Conseil, à la Commission et à la Cour des comptes, et d'en assurer la publication au *Journal officiel de l'Union européenne* (série L).

Le président — Antonio TAJANI

Le secrétaire général — Klaus WELLE

([1]) JO C 449 du 1.12.2016, p. 27.
([2]) Voir note 1 de bas de page.
([3]) JO L 298 du 26.10.2012, p. 1.
([4]) JO L 314 du 7.12.1994, p. 1.
([5]) JO L 328 du 7.12.2013, p. 42.